

VOLVO CAR ASSURANCE

V O L V O | VOLVO CAR ASSURANCE



**ASSURER
SA VOLVO
CHEZ VOLVO,
C'EST DU
BON SENS**



SERVICE

Garantissez votre mobilité

- Avec **Volvo Car Assurance**, vous bénéficiez d'un **service d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7, où que vous soyez**, pour vous assister et organiser votre mobilité.
- Si votre Volvo à moins de 8 ans, vous bénéficiez de **l'assistance 0 km, même en cas de panne.**
- Si votre Volvo est immobilisée, irréparable ou volée, **un véhicule de remplacement de catégorie équivalente au vôtre** (sous réserve de disponibilités locales) est mis à votre disposition :
 - jusqu'à 4 jours en cas de panne⁽¹⁾ ;
 - jusqu'à 21 jours en cas d'accident, d'incendie ou de tentative de vol⁽¹⁾ ;
 - jusqu'à 40 jours en cas de vol ou de perte totale⁽¹⁾.
- **Vous pouvez continuer à vous déplacer en toute liberté** dans un véhicule adapté à vos besoins.



SÉRÉNITÉ

Soyez bien accompagné à chaque instant

- **Une garantie de protection du conducteur** vous met, ainsi que votre famille, à l'abri avec une indemnité pouvant atteindre 1 000 000 €⁽²⁾.
- **Un service de défense pénale et recours** est à votre disposition pour vous aider à protéger vos droits et à assurer votre défense devant les tribunaux, à la suite d'un accident.



GÉNÉROSITÉ

Préservez plus longtemps la valeur de votre Volvo

Exemple en cas de valeur à neuf 36 mois :

- **En cas de perte totale de votre Volvo⁽³⁾**, couverte par Volvo Car Assurance, votre indemnité est calculée comme suit, que votre Volvo soit achetée neuve ou d'occasion.

- **Pendant les 36 premiers mois du véhicule⁽⁴⁾, vous êtes indemnisé⁽⁵⁾ à hauteur de sa valeur d'achat initiale.**

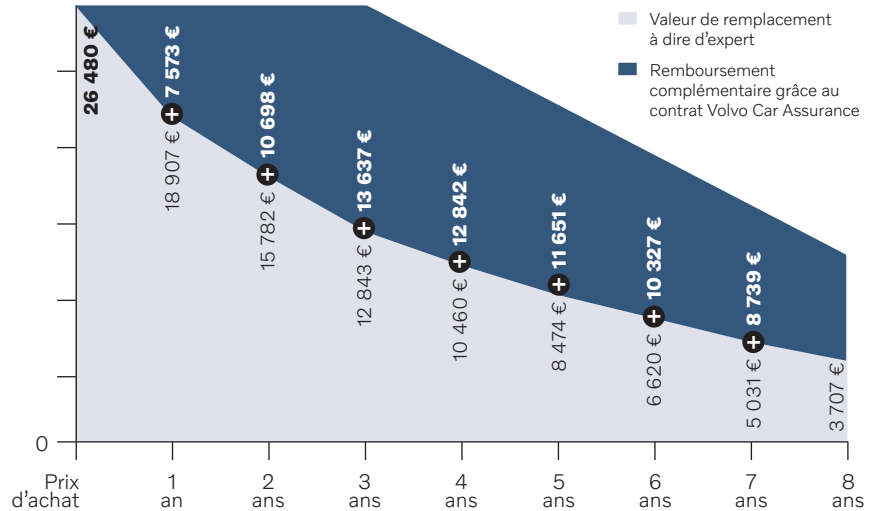
- À partir du 37^e mois et jusqu'au 96^e mois du véhicule⁽⁴⁾, vous êtes indemnisé⁽⁵⁾ sur la base de la valeur d'achat initiale de votre Volvo, diminuée de 1 % par mois.
- Au-delà du 96^e mois du véhicule⁽⁴⁾, vous êtes indemnisé⁽⁵⁾ sur la base de la valeur définie par l'expert.

RAPIDITÉ

Exigez la réactivité Volvo

- **Les conseillers Volvo Car Assurance sont disponibles 24h/24 et 7j/7**, où que vous soyez, pour déclarer un sinistre.
- **Votre véhicule de remplacement est réservé dans l'heure qui suit votre appel**, lorsque votre Volvo est immobilisée à la suite d'une panne, d'un accident, d'un incendie, d'un vol ou de sa tentative de vol.

Valeur de remboursement d'une Volvo achetée neuve ou d'occasion, quel que soit le kilométrage parcouru.





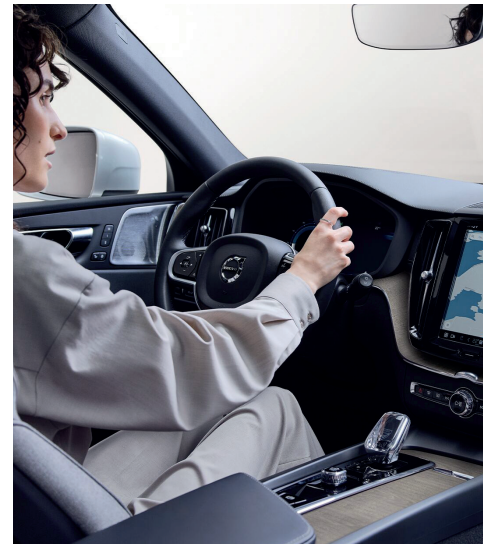
Affranchissez-vous des franchises⁽⁶⁾

- Vous n'avez **pas de franchise à régler en cas de bris de glace**, après accord préalable de l'assureur.
- **Votre exemplarité récompensée** : la franchise Vol/Incendie/Dommages est **réduite de 20% par année** d'assurance écoulée **sans sinistre**. Cette franchise disparaît en cas d'absence de sinistre au bout de la 5^e année de votre contrat d'assurance.
- **En cas de perte totale** de votre Volvo assurée auprès de Volvo Car Assurance, et si vous achetez (au comptant ou avec un financement) un nouveau véhicule dans le réseau Volvo, **la franchise** au titre de votre sinistre **ne sera pas déduite** (sauf sinistre catastrophe naturelle).

FLEXIBILITÉ

Optez pour la flexibilité

- **Vous avez le choix entre :**
 - **3 formules** : Tiers, Tiers +, Tous risques
 - **3 niveaux de valeurs à neuf**
 - **3 niveaux de franchise⁽⁶⁾** : Vol, Incendie, Dommages
 - **Assurer le contenu** de votre Volvo jusqu'à 3 000 € (objets et effets personnels)
 - **Garantir les accessoires** de votre Volvo non listés dans notre catalogue jusqu'à 30 000 €



Faites un devis Volvo Car Assurance
sur simple appel téléphonique
du lundi au samedi de 9 h à 19 h

▶ N°Cristal 09 70 26 99 00

APPEL NON SURTAXE

V O L V O

Les garanties, services et modalités d'indemnisation figurant dans cette brochure s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions du contrat Volvo Car Assurance. Offre soumise à conditions, réservée aux particuliers et à certains professionnels. Détails auprès de votre Conseiller Gestion Assurances. Ce document est à caractère publicitaire et ne substitue pas au contrat Volvo Car Assurance.

(1) En cas de souscription de la formule Tous Risques. (2) Sous réserve de la souscription de l'option correspondante. (3) En cas de souscription de la formule Tous Risques. (4) À compter de la date de première mise en circulation. (5) Sous déduction des éventuelles franchises. (6) Somme restant à la charge de l'assuré.

Volvo Car Assurance est un contrat d'assurance automobile couvert par Allianz IARD, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 991 967 200 euros, siège social : 1 cours Michelet -CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex 542 110 291 R.C.S Nanterre, présenté et géré par l'intermédiaire d'AssurOne Group - SAS au Capital Social de 5 191 761 € - RCS Nanterre 478 193 386 – Siège social 2/8, Rue Sarah Bernhardt – 92600 Asnières-sur-Seine – RC professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances. N° ORIAS : 07 003 778 (www.orias.fr). AssurOne Group est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS.

Volvo Car France, SAS au Capital social de 87 000 euros - Siège social : Immeuble Nielle – 131 - 151, rue du 1^{er} Mai - 92000 Nanterre - intervient en tant que courtier d'assurance. Entreprise immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 10 054 506 (www.orias.fr). RCS Nanterre sous le numéro 479 807 141. N° TVA Intracommunautaire FR23479807141.